

PRESCRIPTIONS EXERCICES PAR LE PLU

1 - LE ZONAGE

- Ligne de zone ou limite de secteur de zone
- UA
- NCa
- Désignation de secteur de zone

2 - LES EMPLACEMENTS RESERVES

- A1
- N
- Emprise de l'édifice réservé
- Voirie adjacente, ouvrage public, projet et emprise provisoire ou réserve verte à créer ou à élargir

3 - LES AUTRES PRESCRIPTIONS

- Réseaux par rapport à l'axe de la voirie pour les autres constructions
- Réseaux par rapport à l'alignement ou à la limite d'emprise des voiries
- Réseaux par rapport à la limite de zone

- Secteurs de règlement :
- Secteur de rénovation cadastrale payésienne
- Secteur de lutte contre le péril payésienne

ACT1 Monument historique

★ Monument classé

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de **WINGEN**

PLAN DU REGLEMENT

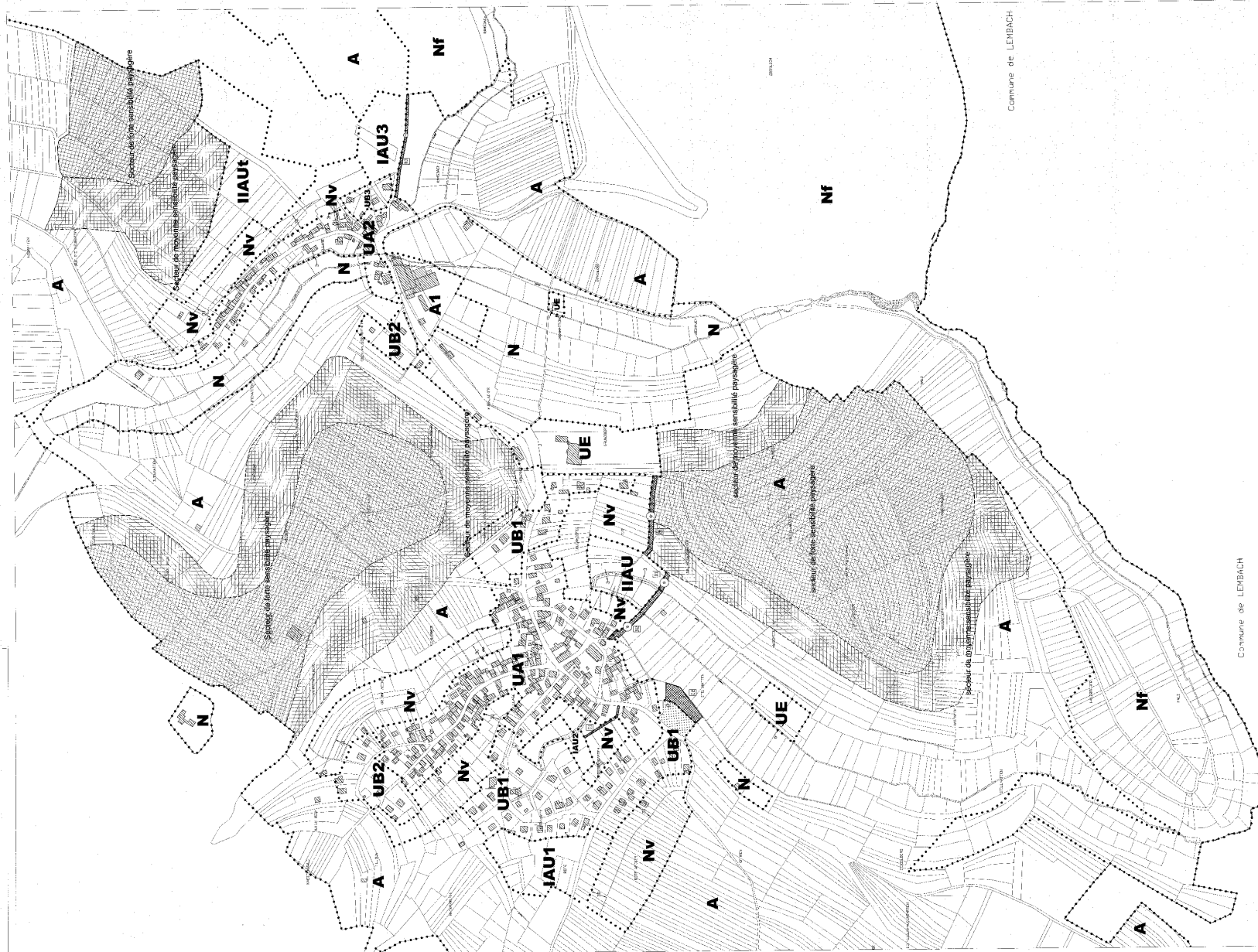
1/2000

ELABORATION
APPROBATION

Le Maire
Le Secrétaire
Le Conseiller Municipal
Le Maire Adjoint



SECTEUR DÉPARTEMENTAL
PARCOURS ET DÉVELOPPEMENT
D'URBANISME
10, rue de la République
54000 NANCY



Commune de LEMBACH

Commune de LEMBACH